

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du coussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M<sup>rs</sup> J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
Empêchons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT  
\$1 PAR AN.

## SOMMAIRE.

*A nos abonnés.*—Vingt-tième année de publication de la *Gazette des Campagnes*.—Prime offerte aux abonnés de la *Gazette des Campagnes* : un volume ayant pour titre : "Papiers et lettres sur l'agriculture;" recommandés à l'attention des cultivateurs Canadiens, par la Société d'agriculture en Canada, publié en 1790, pouvant grandement intéresser les cultivateurs et leur être d'une grande utilité.

*Revue de la Semaine* : Deuxième Congrès des Œuvres Eucharistiques devant avoir lieu du 14 au 17 septembre prochain.—Lettre-culinaire de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, défendant la lecture du *Courrier des Etats-Unis* publié à New-York.

*Sujets divers* : La colonisation au Lac St-Jean ou "Notes de voyage de Québec à Chicoutimi et de là au Lac St-Jean, par M. J.-O.-B. Lafrenière, de St-Cuthbert, comté de Berthier."—Réduire toutes espèces de mauvaises herbes en engrais.—La préparation de l'avoine dans l'alimentation des chevaux.

*Choses et autres* : La colonisation de Ste-Sophie-de-Levrard, dans le comté de Nicolet.—*L'Album Musical*, livraison du mois de juillet.—Société de colonisation du diocèse d'Ottawa.—Droits imposés sur le tabac canadien seulement manufacturé.

*Recettes* : Moyen d'ôter toutes sortes de taches sur le drap et sur les soies de quelque couleur que ce soit.—Nettoyer les tableaux.

*Notre feuilleton.*—Au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous commencerons la publication d'une histoire ayant pour titre : "Le supplicié vivant," par Pierre Durandal; les scènes émouvantes et historiques à la fois qui se dérouleront sous les yeux de nos lecteurs ont eu lieu dans les forêts de notre pays, immédiatement après sa conquête par les Anglais.—Immédiatement après la publication de ce roman, nous en publierons un autre, intitulé : "Captive et Bourreau," ayant pour auteur un de nos jeunes compatriotes, M. Charles-A. Gauvreau, de l'Isle-Verte.

*Table des matières de la "Gazette des Campagnes."*—Nous ferons parvenir à nos abonnés la table des matières de la 19<sup>e</sup> année de la *Gazette des Campagnes* dans la première semaine de septembre prochain.

## A nos abonnés.

Aujourd'hui, avec le présent numéro, commence la vingt-tième année de publication de la *Gazette des Campagnes*.

Nous continuons cette tâche difficile et ardue avec plus d'espoir de succès que jamais, car dans le cours de l'année dernière nous avons pu enregistrer sur notre liste d'abonnés un plus grand nombre de noms que dans les années antérieures. L'indifférence des cultivateurs à l'égard des journaux d'agriculture semble disparaître, grâce à l'organisation des cercles agricoles qui donne à l'agriculture un nouvel élan. N'y eut-il que ce beau mouvement à mettre au crédit de ces nouvelles associations, quo ce serait assez pour désirer les voir s'établir en plus grand nombre dans la Province de Québec.

Pour répondre à cet encouragement, nous voudrions faire à la *Gazette des Campagnes* des changements que nous avons depuis longtemps désirés, afin de rendre ce journal plus intéressant et plus approprié aux besoins des cultivateurs; mais un grand nombre de nos anciens abonnés nous empêchent de réaliser cette amélioration pour ainsi dire nécessaire, car près de la moitié de nos abonnés négligent de nous payer le prix de leur souscription à la *Gazette des Campagnes* d'une manière régulière, à tel point que c'est avec difficulté que nous pouvons subvenir aux frais d'impression de notre journal. Ces retards nous mettraient dans l'impossibilité d'en continuer la publication, si nous ne recevions pas du Gouvernement de la Province de Québec une allocation annuelle de quatre cents piastres. Espérons qu'à l'avenir, nos abonnés retardataires se feront un devoir de nous payer régulièrement leur abonnement.

Tous les cultivateurs, nous n'en doutons pas, comprennent la nécessité des améliorations agricoles, et leur empressement à faire partie des cercles agricoles en est réellement une preuve. Mais pour que ce mouvement devienne général et durable, il faut le concours dévoué de tous les cultivateurs, et ils ne pourraient mieux faire qu'en encourageant un journal d'agriculture qui leur est entièrement dévoué, et s'unir à nous pour travailler énergiquement à l'avancement de l'agriculture et soutenir ses intérêts généraux. Ce journal n'est publié qu'en vue du

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

perfectionnement et de la prospérité de l'agriculture : c'est un voie de communication et de liaison entre tous ceux qui appartiennent à la classe agricole.

Le concours des cultivateurs nous est absolument nécessaire pour continuer l'œuvre que nous avons commencée il y a vingt ans. Nous ne pouvons mieux faire qu'en publiant ici l'appel que faisait à leurs devanciers, en 1848, un jeune homme plein de dévouement pour les cultivateurs, qui alors occupait dans le journalisme agricole la même position que nous ; nous citons les paroles suivantes de Sir Hector Langevin alors qu'il était rédacteur du *Journal d'agriculture* :

" Nous avons une confiance trop illimitée dans le bon sens et l'intelligence de nos compatriotes pour douter un seul instant qu'ils ne puissent pas encourager la publication que nous leur présentons aujourd'hui. Ils savent trop bien ce que devra prouver l'appui qu'ils donneront à notre journal, pour refuser de le patroniser. Ils savent trop bien que si cet appui est faible, on dira d'eux : " Ce sont des gens qui ne veulent rien apprendre ; " ils savent aussi que si leur appui est tout puissant, s'il est général, on pourra et l'on devra dire que le Canadien ne méprise pas l'éducation, et surtout l'éducation agricole qui est l'éducation la plus essentielle pour lui. Nos compatriotes savent aussi trop bien les conséquences que l'on tirera nécessairement de l'encouragement qu'ils donneront au journal d'agriculture pour n'y pas souscrire en masse..... "

Nous faisons de nouveau appel à tous les hommes instruits du pays et surtout de ceux que leur position met le plus à même d'exercer une plus grande influence parmi la classe agricole, dans le but de nous procurer un plus grand nombre d'abonnés. Nous faisons de plus appel à la *Presse Canadienne* qui peut tout si elle le veut : Nous leur disons à tous : " Travaillez vaillamment et sans cesse à la bonne cause de l'amélioration de l'agriculture dans notre pays. Prêtez tous votre influence, vos écrits, votre parole, vos exemples ; prêtez tout pour cette grande œuvre qui, si elle est bien comprise, doit être couronnée des plus grands succès, succès qui doivent en premier lieu et par-dessus tout profiter à notre population agricole et au pays en général. "

Le concours de la presse Canadienne nous est absolument nécessaire pour assurer une longue existence à la *Gazette des Campagnes*. Les paroles d'encouragement et de bon accueil qui nous furent adressées lors de la publication du premier numéro de la dix-neuvième année de notre journal ont été pour nous un puissant encouragement pour l'avenir et ont eu pour effet de nous procurer un plus grand nombre d'abonnés dans le cours de cette année ; nous espérons que nous n'avons pas démerité de cette insigne faveur de leur part, car nous avons travaillé avec la même ardeur et le même dévouement que par le passé à nous rendre utile à la classe agricole.

*Prime offerte à nos abonnés.*—Dimanche, le 30 juillet dernier nous avions le plaisir de faire une conférence agricole à St-George de la Beauce et d'y recevoir la généreuse hospitalité de M. A.-G. Bussières, notre compagnon d'enfance et président du Cercle agricole de cette paroisse. Malgré ses nombreuses occupations comme notaire et percepteur des douanes, M. Bussières consacre ses moments de loisirs à l'étude des sciences et notamment celle de l'agriculture. Parmi les nombreux volumes qu'il possède, nous avons eu l'agréable surprise d'en rencontrer un qui date de l'année 1790, et qui nous a particulièrement intéressés puisqu'il y était question de l'état de l'agriculture dans notre pays, il y a un siècle. Ce volume a été publié par la So-

ciété d'agriculture du Canada en 1790, et a pour titre : " *Papiers et lettres sur l'agriculture, recommandés à l'attention des cultivateurs Canadiens par la Société d'agriculture en Canada.* "

Malgré l'ancienneté de ce volume, les renseignements qu'il renferme étant de nature à intéresser vivement les cultivateurs et à leur être d'une grande utilité, nous avons manifesté à M. Bussières notre désir de le réimprimer, et ce Monsieur nous a aussitôt offert de nous le prêter.

Nous commençons actuellement l'impression de ce volume qui sera prêt à être livré au public le 1er octobre prochain.

Ceux de nos abonnés à la *Gazette des Campagnes* qui auront payé leur abonnement (ainsi que les arrérages s'il y en a) jusqu'au 1er août 1883, avant le premier septembre prochain, recevront un exemplaire de ce volume par la poste, aussitôt après sa publication, c'est-à-dire le 1er octobre prochain.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Congrès des Œuvres Eucharistiques.*—Nous recevons du Comité les Congrès des Œuvres Eucharistiques la communication suivante avec prière de la publier dans la *Gazette des Campagnes* :

LE DEUXIÈME CONGRÈS DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES aura lieu, du 14 au 17 Septembre prochain, à Avignon, sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr l'archevêque Hasley. Les délibérations devaient être dirigées par S. G. Mgr de La Bouillerie, archevêque de Pergu, coadjuteur de Bordeaux ; mais on sait par quel coup soudain et imprévu la mort vient de nous ravir cet illustre apôtre du T. S. Sacrement.

Ce que fut l'auteur des *Méditations sur la sainte Eucharistie* ; comme prêtre, comme adorateur de Jésus-Hostie, le bien qu'il a fait aux âmes en les conduisant au tabernacle, l'éclat que ses talents et ses vertus ont répandu sur l'Eglise de France, d'autres le diront avec la compétence et l'autorité nécessaires. Le Comité veut seulement faire connaître les services rendus par Mgr de La Bouillerie à l'Œuvre des Congrès Eucharistiques. Dire qu'il s'en occupait, c'est dire avec quelle intelligence enrichie de dons particuliers il dirigeait cette entreprise et avec quel amour il la soutenait.

Successor de Mgr de Ségur dans une œuvre à laquelle il semblait appelé, comme lui, par des facultés et des grâces spéciales, il est allé—trop vite au gré de ceux qu'il animait de sa sainte ardeur—rejoindre dans la vision céleste celui dont il avait continué sur la terre la mission eucharistique.

Dans deux mois, le Congrès qu'il devait diriger se tiendra sans lui. Mais, du haut du ciel, il en assurera le succès, et le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire, c'est d'aller en grand nombre procurer à N. S. Jésus Christ cette consolation et ce triomphe qui furent les derniers désirs de son grand Serviteur ici bas.

*Lettre-circulaire* de Mgr l'Archevêque de Québec, défendant la lecture du " *Courrier des Etats Unis*, " publié à New York :

*Elzéar-Alexandre Taschereau, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, Archevêque de Québec, assistant au Trône Pontifical, au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Le devoir de Notre charge pastorale Nous oblige aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, de vous prémunir contre un terrible danger qui menace les mœurs d'un certain nombre de nos ouailles.

Les Pères du quatrième concile de Québec disaient dans leur pastorale commune du 14 mai 1868, "qu'un bon livre dans une famille est comme un écho de la parole divine... mais aussi quels étranges ravages peut faire un mauvais livre !"

On peut dire la même chose d'un journal dont les effets peuvent être bons ou funestes selon la qualité des écrits qu'il contient.

Nous ajouterons avec les mêmes Pères ce cri d'alarme : "Fuyez donc comme la peste, ces livres (ou ces journaux) que l'esprit de ténèbres cherche à répandre partout; ne laissez pas entrer dans vos demeures ces poisons mortels de peur que vos enfants n'étendent leurs mains jusqu'à ces iniquités. (Ps. CXXIV. 3.)"

On vient de nous signaler un journal intitulé LE COURRIER DES ETATS UNIS, publié à New-York, comme renfermant des romans infâmes et qui malheureusement est trop répandu dans la population catholique de Québec et dans quelques paroisses de la campagne.

Nous avons examiné par Nous-même quelques numéros de ce journal et sommes restés convaincus qu'un père de famille ne peut en conscience lire lui-même ce journal et encore moins le laisser tomber sous les yeux de ses enfants. Il y a là de ces choses dont l'apôtre Saint Paul (Eph. V. 3) a dit qu'elles doivent être tellement en horreur à des chrétiens qu'elles ne peuvent pas même être mentionnées parmi eux, *ne nominetur in vobis*, et il en donne la raison, c'est que nous sommes tous appelés à être des saints, *sicut decet sanctos*: car ajoutez-il, comprenez bien que celui qui se rend coupable de ces turpitudes, *non habet hereditatem in regno Christi et Dei*, se rend indigne de posséder un jour cet héritage divin que le Christ nous a mérité par ses souffrances.

Que personne, dit encore ce grand apôtre, ne se laisse séduire par ces écrits, car c'est pour ces péchés-là que la colère de Dieu est tombée sur les enfants de l'incrédulité et de la désobéissance: *Nemo vos seducat inanibus verbis; propter hoc enim venit ira Dei in filios diffidentiae*. Le déluge et l'anéantissement des villes coupables par le feu du ciel, nous font assez connaître combien, d'un côté, le cœur humain est fragile et, de l'autre, jusqu'à quel point la clameur de ces monstruosités attire sur la tête des coupables la colère du Tout-puissant (Gen. XVIII. 20).

Après ces sévères avertissements, le grand Apôtre tire une conclusion pratique que nous devons vous répéter ici: *Nolite ergo effici participes eorum* (Eph. V. 7); gardez vous bien d'y avoir part avec eux, de peur que vous n'ayiez part aussi à leurs supplices temporels et éternels.

En conséquence, Nous déclarons que le susdit journal LE COURRIER DES ETATS UNIS, publié à New-York, ne peut être encouragé par aucun catholique sans une faute très grave.

Usant des pouvoirs formellement reconnus à notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'index publiées par ordre du Concile de Trente, nous défendons à tous nos diocésains sous peine de désobéissance

grave et même des censures, d'encourager par leur souscription, de lire et même de garder en leur possession le susdit journal.

Sera la présente ordonnance envoyée à tous les membres du clergé de l'archidiocèse et publiée dans les journaux, afin que personne ne puisse prétexter ignorance. Elle sera lue dans les paroisses de la ville de Québec et des faubourgs; et si quelque curé de la campagne a connaissance que ce journal soit reçu dans sa paroisse, il devra donner lecture de la présente ordonnance au prône le premier dimanche après réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre assistant secrétaire, le dix huitième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre.,

Assistant-secrétaire.

#### La colonisation au Lac St. Jean.

Un membre du clergé du diocèse de Chicoutimi nous prie de publier dans la *Gazette des Campagnes* les détails suivants concernant cette partie importante de notre pays. M. J. O. B. Lafrenière, de St Cathbert, en est l'auteur.

Afin de publier ces renseignements dans un seul numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous omettons pour aujourd'hui notre *causerie agricole*.

Voici ce qu'écrit au journal *Le Sorelois* M. Lafrenière, après avoir parcouru toute la vallée de Lac St-Jean :

Ayez la bonté de me faire la faveur de me réserver une place dans les colonnes de votre journal, pour publier les notes et remarques que j'ai prises lors de mon voyage au Lac St-Jean. Elles pourront intéresser vos lecteurs désireux d'émigrer dans cette vaste et fertile région. Mais en livrant ces notes à la presse, je n'ai pas la prétention de faire un chef d'œuvre littéraire ni d'orner chacune de mes phrases des fleurs de Belles-Lettres. Je laisse ces ornements du style à l'écrivain plus habile que moi auquel je n'ai pas l'ambition de m'égalier; quant à moi je ne ferai qu'un simple récit détaillé de tout ce que j'ai vu et remarqué dans mon voyage à la vallée du Saguenay et du Lac St-Jean. Espérant par mes renseignements être utile à tout cultivateur désireux d'aller s'établir dans des places avantageuses, et en même temps de travailler à jeter les fondements de la colonisation dans cette belle partie du pays, qui deviendra, j'en ai l'espérance, une des plus importantes. Je viens en même temps confirmer tout ce qu'ont écrit sur les terres du Saguenay et du Lac St-Jean, le Révd père Lacasse, le Gouvernement Fédéral et M. Buies et que leurs rapports sont strictement vrais. Je conseille à tous de lire leurs ouvrages et ils pourront puiser là des renseignements certains. Je crains de ne pas être assez heureux pour donner à ces terres tous les éloges qu'elles méritent. Mais je rapporterai seulement ce que j'ai vu moi-même et je réclame l'indulgence des lecteurs, s'ils sont fatigués par mes fautes de style,

car mon but est moins de les ennuyer que de leur être utile.

Je partis donc de Québec le 27 juin dernier dans le vapeur "Saguenay" à huit heures de l'avant-midi pour Chicoutimi. Je pus admirer en passant l'Île d'Orléans. Elle présente un beau paysage et de florissantes paroisses; la partie nord est montagneuse, mais celle du sud est unie et bien cultivée. A deux heures de l'après-midi nous nous arrêtons à la Baie St-Paul, au phare qui est placé à plus de quinze arpents du rivage. Vis-à-vis de la Baie est situé l'Isle aux Coudres où nous arrivions à deux heures et trois quarts P. M. De là nous continuons aux Eboulements à trois heures et dix P. M., puis à Murry Bay, cinq heures P. M. à Cap à-l'Aigle dans la même Baie, 6 heures P. M., à la Rivière-du-Loup (sud) 11 heures P. M., enfin à l'embouchure de la rivière Saguenay.

Le 28 juin nous entrâmes dans cette rivière et je pus contempler à mon aise le magnifique aspect qu'elle présente; elle coule entre deux caps. Arrivés à l'Anse St Jean à 3 heures A. M., nous passâmes les caps Trinité et Eternité. Le premier est formé de trois caps échelonnés les uns sur les autres. On voit sur le premier de ces 3 caps une statue de 27 pieds de hauteur qui nous paraît grande de 5 pieds au plus. Maintenant faites-vous une idée, mes chers lecteurs, de la hauteur du sommet du dernier cap, ils sont coupés presque perpendiculairement à Bay Ha! Ha! Nous apercevons deux paroisses dont les deux églises sont situées à trois quarts de lieue l'une de l'autre: St-Alexis place assez importante par ses scieries et St-Alphonse où le vapeur s'arrête à 6 heures a. m. Nous passons ensuite Sto-Fulgence placée sur la côte nord à six milles de Chicoutimi, enfin nous arrivons à Chicoutimi à midi.

Je débarquai à l'hôtel Martin, maison bien tenue. A 5 heures p. m., je partis de l'hôtel pour le lac St-Jean, en compagnie de deux braves compagnons, MM. Jules Gauvrou et Thomas Ouollet, de l'Isle Verte, qui font aussi un voyage à la même place. Nous avions pour charretier un homme honnête et prévenant, M. P. Girard, que je recommande à tout voyageur allant de Chicoutimi au lac St Jean. Nous pûmes visiter les terres de Chicoutimi à l'église de la Rivière au-Sable, elles étaient de très-belles qualités; terre forte, noire, jaune. Le grain est de bonne apparence, surtout le foin qui est le plus beau que j'aie vu pendant le voyage. A 3 milles de l'église en allant à la résidence du père Jean Deschesne, le terrain est jaune et assez bon, mais en arrivant à la maison de ce dernier, il devient rocheux, sablonneux et cotoyeux. On y voit du petit bouleau, du sapin et de l'épinette rouge. Nous nous rendons à St Cyriac, où est une petite chapelle en bois, la messe s'y dit à tous les quinze jours ou trois semaines, et là est la demeure de P. Deschesne, gros et grand vieillard de 65 à 70 ans, dont les poignets indiquent qu'il n'a pas pour d'une bonne jeunesse; quand il vous donne la main, tenez-vous bien et préparez vous à recevoir une bonne poignée amicale. Nous entrons à dix heures du soir à son hôtel, maison bien propre et bien entretenue. Le lendemain à 6 hrs a. m. nous quittons cette place pour nous rendre à Hébertville; à un mille de notre point de départ est la rivière Cache Couillon, puis à un mille de cette ri-

vière nous entrevoyons le lac Rénogamichie par intervalle, et à sa tête nous payons pour passer une barrière. Nous voyons ensuite le lac Rénogamichie et le lac Vert à 3 milles en deça d'Hébertville, jusque-là les terres sont assez belles. Mais à partir de trois milles de l'église de la Rivière au Sable, jusqu'à trois milles avant d'arriver à Hébertville, le terrain devient méchant, inégal et sablonneux. Pour arriver à Hébertville, nous suivons la rivière des Aulnais et nous nous rendons pour la grand'messe. C'est un joli village, une belle grande église en pierre et en bois de construction. Une maison de pension est tenue par M. Jauvin, la population de cette paroisse est de deux milles âmes. La dime a été payée cette année 2,100 minots dont 900 minots de blé. Je fis connaissance du curé Leclerc, homme très-aimable et sympathique. Il y a au village de cette paroisse 2 moulins à farine, 2 moulins à scie, 1 moulin à carde, 1 moulin à éperler l'orge, plusieurs marchands y sont aussi établis. Je partis d'Hébertville à 2½ heures p. m., je passai par le 3e rang (St-Joseph) et je constatai que les terres étaient de 1re qualité et les habitants riches. Nous apercevons ensuite plusieurs beaux petits lacs. Au lac à la Croix, à six milles d'Hébertville et à une lieue et demie du village St-Jérôme, se trouve une mine de charbon de terre sur la propriété de M. Frs Laprise. A deux milles du lac plusieurs moulins sont bâtis près du chemin Québec et Chicoutimi. Des mines de phosphates et de plâtre sont situées à un mille plus loin. Je me rendis ensuite chez un M. Gingras, homme très poli et capable de donner des informations.

De là, nous apercevons le lac St-Jean. Nous nous arrêtons un instant. Quel magnifique spectacle! Nous respirons plus à l'aise et nos yeux se portent sur cette vaste nappe d'eau. Sur ses bords enchantés d'immenses forêts sans fin semblent attendre le hardi pionnier.

Nous reprenons notre marche vers le village St-Jérôme. Dans cette paroisse il y a des côtes et des coulées, mais à part cela, le terrain est uni et de bonne qualité. Le prix des terres à vendre à Hébertville et à St-Jérôme, un lot de 100 acres dont 40 acres qui peuvent être mis en culture, avec une maison, grange, écurie, etc., \$1000. La population de St-Jérôme est de 1600 âmes, dime payée cette année 1600 minots, moitié en blé. A partir de chez M. Gingras on voit de magnifiques forêts de frênes, ormes, cèdres, épinettes rouges, pins. Le bois en général est d'une longueur extraordinaire, et il n'est pas rare de voir une épinette d'un pied au bas, et à cent pieds de hauteur de 4 ou 5 pouces de grosseur. Cette place est appelée le Poste et située à 4 milles de la résidence de M. Gingras. Là est la traverse de la rivière de Métabetchouan large de 3 arpents. Là nous arrivons sur les bords du lac St-Jean et nous cotoyons par le chemin du gouvernement jusqu'à Notre-Dame du lac St Jean. De la traverse de Métabetchouan à une quinzaine d'arpents en deça de l'Eglise St-Louis, le terrain est sablonneux et cotoyeux. Nous entrons chez le Rév. M. Girard à 9 hrs p. m. Nous sommes reçus avec la plus aimable cordialité. C'est un homme bienveillant et intéressant pour les renseignements au sujet du vaste territoire du lac St Jean. Le 30 juin nous quittons le probytère à 8 hrs a. m., en montant à la Pointe-Bien, le terrain est de qualité très-riche. Sur la rivière Quiatchouan

sont bâtis plusieurs moulins mts par de bons mouvements. Plus loin est une belle chute de 236 pieds, dans laquelle il y a une glissoire pour les billots, mais en mauvais ordre. Le possesseur de moulins, M. F. X. Ouellet, dont nous fûmes les hôtes, est un homme d'une amabilité extrême. Il nous fit passer de bons quarts d'heure à rire, pour nous faire oublier la fatigue. Sur les 400 acres qu'il possède 100 acres sont en culture, dont une partie dans les côtes de la rivière; cette propriété est à vendre. Il est assez bien bâti. Il possède aussi une carrière et peut faire de la belle chaux. J'eus l'honneur de connaître aussi M. Gagné, avocat de Chicoutimi, un des candidats du gouvernement, élu depuis par 1100 voix de majorité.

A un mille du moulin de M. F. X. Ouellet réside M. Alexis Levesque sur une propriété de quatre arpents et demi de largeur sur cinquante-six de longueur. Il est bien bâti. La semence est de trente minots et sa récolte de trois cent cinquante presque tout en blé; il a payé cette propriété par le shérif dix huit cent cinquante piastres (\$1,850). Nous partons pour Notre-Dame et nous allons loger chez M. Protêt Guay à deux heures après midi. Village florissant, terre bien bonnes. Cette paroisse possède une église en bois assez spacieuse et un convent des Dames Ursulines. Il y a plusieurs marchands entre autres Israël Dumais, M. N. P., et agent des terres de qui nous tenons beaucoup d'informations. Je recommande à toute personne désireuse de visiter ou de s'établir au Lac St Jean; d'aller voir ce Monsieur qui vous recevra à bras ouverts et vous donnera toutes sortes de conseils. M. Protêt Guay qui est riche et rentier, est possesseur d'une terre de neuf arpents de largeur sur cinquante six arpents de profondeur. Il est fort bien bâti. La moitié de cette terre est en culture. Il a déjà semé trente deux minots de blé et orge et a récolté six cent cinquante minots au herson. Le prix de cette propriété avec roulant: sept chevaux, quarante bêtes à cornes, quatre vingt moutons, trois paires de bœufs, horses, charrues, charrettes, voitures d'hiver, d'été, attelage, moulin à battre, crible etc., etc., le tout pour huit mille piastres (\$8,000). J'allai voir le digne curé M. Lizotte, homme de mérite pour sa paroisse et ses environs. Le premier juillet je me rendis à St. Prime et St. Félicien. A partir du Crans (montagne) à mi-chemin entre Notre-Dame et St. Prime, se déroule à nos regards une vaste étendue d'une quinzaine de lieues en gagnant St. Félicien, les Townships Normandin et Albanet et au delà de la Rivière Missassini, et de 12 à 15 milles de profondeur. Cette étendue de terre est unie de tout e part et de la meilleure qualité et elle aboutit à la rivière Péribonca. C'est au bus de cette Montagne du Crans que nous achetons les lots quarante acres de bonnes terres pour mille piastres chaque et ayant sur ces lots quarante acres en culture. Le grain est beau partout, et il n'y a pas de montagnes, seulement quelques coulées. Le cèdre est commun.

De Chicoutimi au lac Rénogamichiche le terrain est montagneux et n'est presque pas bon, excepté à deux à deux endroits, mais de cette dernière place jusqu'à St. Prime, nous passons rarement des montagnes et le terrain est généralement bon. Cette partie de St. Prime jusqu'au Township Albanet et au delà il n'y a qu'une côte et la terre est forte et jaune. Les emplacements au village St. Prime de trois quarts

d'arpent carré, coûtent cent piastres chacun sans bâtisses. La population de cette paroisse est de huit cents âmes. Dîmo, neuf cent cinquante minots dont six cent trente en blé. J'ai pu obtenir beaucoup de renseignements du curé de St. Prime M. Belley. A neuf milles et même plus en profondeur au Lac St. Jean, il n'y a qu'une place de moulin située à la rivière aux Iroquois dans le troisième rang. Il peut s'établir une autre paroisse en profondeur. A un mille de St. Prime est située la Rivière aux Iroquois, puis à trois milles de celle-ci est la rivière aux Ours.

Il y a environ trois milles de terrain sablonneux. A partir de là jusqu'aux environs et après St. Félicien, il y a de la belle et bonne terre 2 milles en deça de St-Félicien, coule une belle grande rivière de 9 ou 10 arpents de large, c'est la rivière Ashoupmouchouan. Nous la traversons à St Félicien pour aller au Township Normandin. Du Township Albanet jusqu'à la rivière Péribonca le terrain n'est pas arpenté et c'est le meilleur entre la petite rivière Péribonca et la Grande Péribonca; les terres sont unies et nous pouvons faire 10 à 12 milles sans trouver une seule pierre. La pointe qui vient au Lac St-Jean est une grande prairie sans culture où il se récolte 20 à 25,000 bottes de gros foin.

La rivière Péribonca est navigable à partir de Lac St Jean, à 9 milles en la remontant où il se trouve une chute et de bonnes places de moulins. Sur la petite rivière Péribonca à 8 milles de son embouchure, une belle place de moulin, un petit Islot, à chaque côté se trouvent de bons porvoirs d'eau et une chute de 20 pieds de hauteur, bonnes places de moulins et une belle forêt d'épinette rouge et blanche, cyprès, pin blanc, frêne, sapin, merisier, bouleau. Le bouleau se trouve dans tout le parcours de Chicoutimi, à aller là, ainsi que l'épinette rouge. A la rivière Tiewabé dans le Township Parant, il y a de belles terres. De la semence de 6 minots de germes de patates récolte 400 minots un minot de blé Laurent récolte 42 minots, 2 minots, d'orge 104 minots, 1½ minot de gaudriole en sarrasin, orge et avoine 94 minots.

La plupart des cultivateurs ne sont pas très laborieux et propres, leur maison, clôtures, fossés, etc, sont mal en ordre, tandis que les autres plus travaillants et et soigneux deviennent riches. Leurs maisons sont d'ordinaire lambrissées en écorce de bouleau, et quelques-unes d'entre elles sont lambrissées en planches pardessus ce bouleau. Leur nourriture est abondante et constituée de bons aliments. Mais ils n'ont pas ou peu d'argent, les grands centres de marché sont trop éloignés. Ils se trouveraient obligés de faire un trajet de 15 à 40 lieux pour vendre leurs produits, et ils mangeraient leurs charges avant d'être rendu. Il n'est pas rare de voir en ce temps-ci des cultivateurs avec 25 à 50 minots de blé dans leurs graniers, et il y en a qui en ont jusqu'à 300 minots. Tous leurs animaux sont d'une très belle apparence Ces cultivateurs sont très hospitaliers et leurs maisons sont ouvertes à tout voyageur.

N'ayant pu passer tous les rangs de chaque paroisse, je n'ai pu le visiter, mais les rangs en profondeur sont des terres de bonne qualité. Une paroisse se compose de 6 à 12 rangs simples, situées à un mille d'intervalle



les uns des autres. Le chemin est étroit et juste pour faire la rencontre d'une voiture.

A 4 milles de N.-Dame se trouve la réserve des sauvages Montagnais.

Ils ont une belle chapelle et les Révds Père Oblats sont chargés de les desservir. Je suis allé visiter cette place. Les sauvages sont habitués à voir des canadiens mais lorsqu'ils voient un étranger ils se tiennent en grande réserve. J'ai fait connaissance de Patrick Clearymotis, gentil garçon et très poli qui connaît tout le territoire du lac St Jean, de la Baie d'Hudson, etc, etc. Je conseillerais à celui qui visite cette région, principalement les parties qui ne sont pas encore arpentées et où il n'y a pas de chemin, de s'assurer les services de cet homme obligeant.

Après avoir vu et pris toutes les informations nécessaires, je n'hésite pas à dire qu'un jeune homme avec un capital de trois cents piastres et des provisions pour huit mois, sur un lot acheté du Gouvernement, est déjà riche. Et c'est le temps d'y aller, car lorsque le chemin de fer sera ouvert les terres vaudront deux ou trois fois de ce qu'elles valent aujourd'hui. Je suis moi-même étonné de voir une si riche vallée à coloniser et connue depuis longtemps, sans communication. Les messieurs Price possèdent de riches établissements de moulins et de chantiers où ils ont fait leur fortune. Bien d'autres pourraient faire comme eux. On leur doit la jolie petite ville de Chicoutimi dont la population est de quinze cents à deux mille âmes. C'est là le chef lieu du Saguenay. Je dois aussi beaucoup de reconnaissance à Mr Ernest Cimon, avocat et ex-membro, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu me donner et pour la réception amicale qu'il m'a faite.

Je conseillerai aux personnes qui voudront visiter le Saguenay, ou s'établir comme colon ou établir leurs garçons, de se mettre en société de trois pour faire le voyage, de se munir d'une porte manteau rempli de provisions surtout pour faire le voyage de Québec à Chicoutimi. Ayez un capot d'habit léger, un chapeau de paille pour les chaleurs, et un chapeau de laine ou casquette pour la nuit. Votre voyage durera cinq ou six jours en voitures et trois ou quatre en canots si vous voulez tout visiter, c'est-à-dire faire quarante lieues de Chicoutimi au Township Albanol. Par le moyen que je viens d'indiquer, la promenade aller et retour ne coûtera que vingt cinq piastres (\$25.00) ou plus sans que vous ayez à souffrir de rien. Même si vous vous nourrissiez vous même durant tout le trajet vous ne dépenseriez que \$5.

En terminant j'assure qu'avant quatre ans les terres du Lac St-Jean vaudront en prix et en valeur les meilleures de St Cuthbert et St Barthélemy.

Il est vrai que le méchant sarrasin (sarrasin blanc) est pris presque dans toutes les terres, mais cela vient à se détruire par le foin ou par le paccage. Les semences se terminaient lors de mon voyage, le plus beau grain avait à peu près six pouces de long ainsi que le foin, et le tout avait pris une belle levée.

Touchant les canaux qui pourraient être creusés sur la Rivière Saguenay, pour se rendre aux Lac St-Jean, j'ignore si cette rivière est assez profonde pour être navigable. Cependant au dire des habitants des environs elle est assez profonde. Je pense que cela mé-

riterait d'être pris en considération auprès du Gouvernement Fédéral.

Le chemin de fer se travaille avec activité et sera terminé cet automne jusqu'au lac Etouard, situé à mi-chemin de Québec au Lac St-Jean. J'ai la certitude de dire qu'il se continuera l'année prochaine, et que probablement il se rendra au Lac St-Jean dans l'automne de 1883. Lorsque ce chemin sera rendu là, soyez certains qu'un avenir de progrès et de prospérité est réservé à ce territoire non encore défriché. Il est regrettable de dire qu'il n'y a pas d'entente entre les habitants de deux ou trois paroisses pour le terminus du chemin. Il est vrai que la compagnie le fera à la place la moins dispendieuse. Mais il serait préférable pour ces citoyens de cesser leur désaccord, pour pousser les travaux avec vigueur et ne pas s'occuper là où il ira, et ce sera à leur avantage; car avant cinq ou six ans le chemin de fer fera le tour du Lac St-Jean, en même temps il y aura navigation quotidienne sur le Lac et même sur les rivières navigables. Tous ces avantages contribueront à agrandir la population, à l'avancement de cette riche vallée, et on même temps à en faire une des plus belles parties du pays.

Il y a encore autour du Lac St-Jean du terrain à arpenter pour fonder trois paroisses, aux lieux que j'ai déjà désignés. En profondeur il reste un grand nombre de Townships à établir. Et comme je l'ai déjà fait remarquer ces terres sont riches et de la meilleure qualité.

Vous, cultivateurs qui avez à cœur d'établir vos enfants à l'aise, empressez-vous d'acquérir des lots de ce Territoire qui n'attend que de bons bras et de l'énergie pour le défricher.

Un moyen très avantageux, pour avancer la colonisation, serait de former des sociétés destinées à coloniser ces places inhabitées. Par exemple une société achète du Gouvernement un Township de neuf ou dix milles carrés, pour fonder une grande paroisse. Le Gouvernement fait arpenter le terrain et la société fait travailler sur chaque lot de ce township, selon l'exigence du Gouvernement.

Je serais heureux si la paroisse de St Cuthbert ou le comté de Berthier s'organisait pour en former une, nous aurions un grand mérite et de plus nous en retirerions de grands bénéfices. Si mes faibles efforts sont secondés par une société qui ne reculerait devant aucun sacrifice, je connais une des meilleures places où le terrain est très bon avec du bois de la meilleure espèce, deux belles rivières traversent ces terres et il y a aussi de bonnes places de moulins. De plus nous pourrions nommer un délégué et se souscrire pour l'envoyer explorer et faire un rapport de la place la plus avantageuse à choisir pour le territoire de notre société. Je recevrai avec plaisir les noms des personnes qui voudraient faire partie de cette société, et je leur donnerai volontiers toutes les informations que je puis avoir.

Je suppose que chaque actionnaire fournirait de deux cent cinquante à trois cents piastres le plus avec une bonne organisation et des hommes capables, cet argent nous rapporterait, sans aucun doute dans quatre ans, un bénéfice de six cents à mille piastres et nous aurions en même temps l'honneur et le plaisir de dire que St Cuthbert ou le comté de Berthier a contribué à ouvrir le chemin de la colonisation au Lac St-Jean

on fondant une paroisse. Si je ne réussis pas dans cette entreprise je ferai partie de toute autre société où l'on voudra m'admettre. Actuellement je suis en correspondance avec un monsieur de Montréal; qui se prépare à en organiser une.

Voici les distances entre les églises à partir de Chicoutimi à St Félicien et de là aux deux townships Normandin et Albanel: Chicoutimi à l'église de la Rivière aux sables, townships Jonquières... 12 milles.  
de là à St Cyriac..... 11 "  
de St Cyriac à Hébertville ..... 16 "  
d'Hébertville à St Jérôme..... 10 "  
de St Jérôme à St Louis..... 10 "  
de St Louis à Notre Dame..... 13 "  
de Notre-Dame à St Prime..... 10 "  
de St Prime à St Félicien..... 8 "  
de St Félicien au township Normandin..... 13 "  
de là au township A'banel..... 9 "

A bout de chemin fait jusqu'à ce bout outre les paroisses ci dessus mentionnées, il y a encore St-Gédéon et St Joseph d'Alma situées à l'Est de St Jérôme. Il y a aussi les noms des paroisses non tout-à-fait organisées, telles que St-Méthot de Tiewabé au nord de St Félicien, St-Cyrille de Normandin et plusieurs établissements à la rivière aux saumons à l'ouest de St Félicien, St-Bruno et St-Adolphe du lac Bouchette au sud de St Louis.

Je n'ai pu les visiter quoique à regret, car mes nombreuses occupations m'obligèrent à quitter ces lieux fertiles et enchantés..... "

Réduire toutes espèces de mauvaises herbes en engrais

On se plaint partout, et avec raison, de la grande quantité de mauvaises herbes qui, quoique arrachées avec soin et mises en tas, ne laissent pas de se reproduire.

La graine de la plante arrachée mûrit toujours ordinairement avant que la plante pourrisse; le moindre vent la transporte au loin dans les champs voisins et ailleurs, et y fait germer et repaître dans les lieux où l'on croyait l'avoir extirpée pour toujours. Présenter un moyen sûr et facile de se débarrasser, sans grande peine, de ces plantes incommodes et nuisibles à l'agriculture, c'est rendre service aux cultivateurs, et nous croyons utile d'indiquer ici un procédé employé avec avantage par un cultivateur anglais.

"Faites une couche d'un pied d'épaisseur avec la mauvaise herbe nouvellement arrachée; saupoudrez-la de chaux vive, et remettez dessus une couche d'herbe de la même épaisseur que la première; en continuant de former alternativement une couche d'herbes et un lit de chaux, de façon que la chaux se trouve toujours à la superficie du tas. Vous parviendrez par ce moyen à réduire en cendres ces plantes qui ne pourront plus donner de la graine, la combustion étant trop prompte et s'étendant également sur toute la surface des couches.

D'ailleurs, l'espace de vingt quatre heures qu'exige cette opération est beaucoup trop court pour laisser des doutes sur ses bons effets.

Un second avantage de ce procédé c'est que la cendre que l'on en obtient est un excellent engrais pour les terres fatiguées ou épuisées.

Il faut observer que plus la chaux sera récente et l'herbe nouvellement arrachée, plus le résultat de l'opération sera sûr et prompt.

La préparation de l'avoine dans l'alimentation des chevaux.

Nous avons dit à plusieurs reprises que les grains concassés donnés au bétail pour nourriture avaient un grand avantage sur les grains non écrasés, parce que la mastication était le plus souvent incomplète et insuffisante.

Pour s'en rendre compte, il suffit de remarquer comment les poules savent tirer partie de la fiente des animaux nourris à l'avoine; on voit ces gallinacées choisir un à un chaque grain resté intact et en faire leur profit. Le grain ainsi évacué n'a donc profité en aucune façon à l'animal qui l'a absorbé, puisqu'il n'a fait que traverser l'estomac et les intestins, comme l'eussent fait des cailloux ou des morceaux de bois.

Nul doute donc que, si le grain avait été concassé, l'estomac de l'animal l'aurait digéré et les parties nutritives auraient profité à la bête.

Mais, si le concassage est un progrès, la fermentation a encore sur ce moyen un avantage qu'il est bon de répéter ici, afin que personne ne l'oublie. La fermentation développe la plus haute puissance nutritive dans la nourriture, en ce qu'elle facilite considérablement l'assimilation des aliments. Voici une méthode pratiquée avec succès pour obtenir la fermentation de l'avoine donnée en nourriture aux chevaux: On se procure trois baquets dont la capacité de chacun est suffisante pour contenir la quantité d'avoine nécessaire à l'alimentation d'un jour.

Le premier jour, on remplit le premier baquet avec une quantité d'avoine donnée, puis on arrose avec de l'eau chauffée à environ 80 degrés, on remue la masse; l'eau séjourne environ six heures, puis on la laisse écouler à l'aide d'un trou dont le fond du baquet est muni. Le deuxième jour, on opère avec le deuxième baquet, et le troisième jour avec le dernier baquet. L'avoine mouillée ainsi avec de l'eau chauffée fermente promptement, et, au bout de quarante-huit heures on peut la donner aux chevaux avec la certitude qu'elle produira son maximum d'effet utile.

Cette opération permet, en outre, de réduire d'un cinquième la quantité d'avoine qu'on a l'habitude de donner aux chevaux, lesquels, malgré cette réduction, ne s'en trouvent que mieux.—Dr AGRICOLA.—(Journal d'agriculture et d'horticulture de la Gironde.)

Choses et autres.

La colonisation à Ste-Sophie de Levrard, comté de Nicolet.—La paroisse de Sainte-Sophie-de-Levrard, dans le comté de Nicolet, mérite des éloges particuliers pour son progrès en agriculture, le défrichement rapide de ses terres et le noble esprit qui anime ses habitants. C'est une paroisse d'avenir qui pourra rivaliser bientôt avec ses voisines par l'étendue de son territoire. Il y a encore à peu près une centaine de bonnes terres à concéder. De grands avantages sont offerts aux colons qui voudront acheter des terrains: deux rivières étendent leurs ramifications dans la profondeur de la forêt et facilitent la descente du bois de commerce.

D'ici à plusieurs années il n'y aura rien à payer pour la construction d'édifices religieux. On y voit une belle église, terminée convenablement et un magnifique proshydre qui pourrait faire honneur à une vieille paroisse. M. O. Tousignant, avocat,



de Québec, et propriétaire de la seigneurie, se montre très-facile pour les colons et aussi très-généreux pour cette localité. Outre une belle terre de 90 arpents qu'il a donnée à la fabrique en 1869 pour l'aide et le soutien du curé, dernièrement à l'occasion d'une fête religieuse organisée pour les bienfaiteurs de cette jeune paroisse, M. Tousignant a libéralement donné au curé la somme de trente piastres, afin de s'unir à une quinzaine d'amis bienveillants et généreux qui eux aussi auparavant avaient présenté au Révd M. Tessier, curé de Sainte-Sophie de Lévrard, la jolie somme de \$400 pour achat des statues et d'ornements d'église. Les paroissiens sont très-heureux de tant de protection et surtout sont très-reconnaissants à l'égard de ces généreux bienfaiteurs.—*Communiqué.*

— Nous accensons réception du numéro de juillet de l'*Album Musical*. Comme les numéros précédents, celui-ci a un excellent choix de musique de piano: deux morceaux de Ludovic, une valse et une schottisch.

Les deux romances qu'il contient sont très-belles; l'une de Rupès: "Rose, souviens-toi!" et l'autre est un extrait de l'opéra d'Adan: *Si j'étais roi!* et a pour titre: "J'ignore son nom."

Les éditeurs y publient un magnifique "O Salutaris," musique du célèbre Gounod.

La partie littéraire est très-remarquable. On y voit une correspondance de Paris et un article très-sérieux sur Ambroise Thomas. Les autres colonnes sont très-soignées et traitent de sujets d'une utilité incontestable.

— Le Canada annonce qu'il est question de fonder à Ottawa une société de colonisation dont Mgr Duhamel accepterait la présidence. D'après notre confrère, il s'agirait de créer d'abord des établissements agricoles sur la rive nord de l'Ottawa, puis de développer progressivement, autant que possible, l'exploitation des ressources minières et forestières dont abonde cette région.—*La Vérité.*

*Le tabac canadien.*— Il paraît qu'on ne s'entend guère sur la manière d'interpréter la dernière loi sur les tabacs canadiens. Si nous avons bien compris ce que l'hon. Secrétaire d'état a écrit dernièrement en réponse à une question qui lui était posée à ce sujet, la vente du tabac canadien en feuilles est parfaitement libre. Un cultivateur peut vendre son tabac à qui et comme bon lui semble tant qu'il est en feuille; et n'importe qui, marchand ou fabricant, a droit d'acheter et revendre le tabac en feuilles, sans payer de droit.

Il n'y a que le cas où le tabac en feuilles est transformé en rouleau ou est manufacturé, qu'un droit est exigible par le revenu.

Or, si nous sommes bien informés, les officiers du revenu mettent toutes sortes d'obstacles à la vente et à l'achat du tabac canadien en feuilles, quoique cette vente soit faite par le cultivateur au marchand de tabac ou au manufacturier, ou par le marchand de tabac à qui que ce soit.

L'intention expresse de la nouvelle loi sur le tabac, dans notre humble opinion, est que le tabac canadien tant qu'il reste en feuilles, n'est sujet à aucune taxe, et qu'il peut être comme tel, vendu et acheté en gros et en détail par n'importe qui. A quoi aurait servi cette loi passée pendant la dernière session du Parlement fédéral, si elle n'apporte aucune modification à celle qui existait déjà?

Les marchands de tabac se plaignent amèrement des excès de zèle ou de l'ignorance de certains officiers du revenu, particulièrement des officiers du bureau central à Ottawa.

Ce que ces marchands leur reprochent c'est de ne pas se rendre suffisamment compte de la portée de la loi avant de la mettre à exécution.—*Le Monde.*

## RECETTES

*Pour ôter toutes sortes de taches sur le drap et sur les soies de quelque couleur que ce soit.*

On prend une demi-livre de miel, un jaune d'œuf frais, et gros comme une noix de sel ammoniac; mêler bien le tout ensemble, et mettre sur les taches des étoffes, et l'y ayant laissé quelque temps, laver d'eau fraîche, et la tache ne paraîtra plus.

Un jaune d'œuf étendu sur la tache et séché, puis frotté et lavé avec eau tiède, suffit souvent.

Pour ôter les taches d'huile sur les étoffes de soie, on frotte les taches avec l'esprit de thérbenthine; cet esprit s'exhale et avec soi emporte l'huile de la tache.

## Nettoyer les tableaux.

Faire éteindre peu de chaux vive dans beaucoup d'eau, et so servir de cette eau de chaux très-claire pour laver le tableau avec un pinceau légèrement jusqu'à trois fois, après quoi le bien rincer avec de l'eau nette et bien claire; il sera comme neuf.



## NAVIGATION DE LA TRENT.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

L'ADJUDICATION des travaux pour les canaux de Fenelon Falls, Bückhorn, et Burleigh, qui devait avoir lieu le deuxième jour d'août prochain, est inévitablement remise aux dates suivantes:—

Les soumissions seront reçues jusqu'à *jeudi, le vingt-quatrième jour d'août prochain.*

Les plans, devis, etc., seront prêts à être examinés [aux endroits déjà mentionnés] *jeudi, le dixième jour d'août prochain.*

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Dépt des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 15 Juillet 1882.

27 juillet 1882.



## AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI, le 1er jour de SEPTEMBRE prochain, pour l'approfondissement et l'élargissement de cette partie du Canal Welland, entre Ramoy's Bend et Port Colborne, désignée sous le No. 31, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé "Tranchée dans le roc."

On pourra voir les plans des travaux et les devis de ce qui reste à faire à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Welland, dès et après VENDREDI, le 18e jour d'AOÛT prochain; l'on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, à moins que la soumission ne porte les signatures des personnes mêmes, il faudra indiquer la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de quatre mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque ou l'argent sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 15 juillet 1882.

27 juillet 1882.